

Paris, le 12 Avril 2022

La Métallurgie CFE-CGC lauréate des Trophées du Digital Learning reçoit le coup de cœur du jury pour son COOC à destination de ses militants

La fédération de la Métallurgie CFE-CGC, première organisation de la Confédération CFE-CGC, représentant 35.000 adhérents dans les entreprises d'une branche de près de 1,5 millions de salariés, s'est vu remettre le coup de cœur du jury des Trophées du Digital Learning le 24 mars dernier, Porte de Versailles.

Cette récompense vient couronner l'offre de formation mise en place, en partenariat avec l'agence de contenus digitaux social-RH, A SAVOIR EGAL et la plateforme Moodle déployée par LMS FACTORY, à l'adresse des militants de la Métallurgie CFE-CGC. Ceux-ci vont en effet devoir déployer et accompagner le système de classification de la nouvelle Convention collective nationale de la Métallurgie, signée le 7 février 2022. Dans les prochains mois, toutes les entreprises de la branche vont engager la refonte de leur système de classification des emplois. Il s'agit donc pour les militants de comprendre les caractéristiques de la nouvelle classification et ses modalités d'application, d'identifier les changements par rapport au système antérieur, de s'approprier la technique de cotation des emplois, afin d'évaluer la pertinence du classement proposé par le service RH de leur entreprise, etc.

Innovant et inédit pour une organisation syndicale, le choix de cette formation E-learning permet aux apprenants de suivre quatre modules comprenant 8 à 15 activités, chacune alternant vidéo d'animation, schéma interactif, quiz, sondage, exercice, jusqu'à un quiz final s'assurant de la complète réalisation du parcours. Adossées au COOC, des séquences de formation de deux jours en présentiel, animées par Secafi Volentis et Addhoc viennent consolider les notions abordées lors du parcours, et propose, entre autre, l'analyse des fiches d'emploi ainsi que la mise en pratique de la cotation des emplois.

In fine, le dispositif de formation va permettre de préparer les militants qui le souhaitent à la certification professionnelle de « cotateur » de la branche de la Métallurgie, renforçant ainsi leur légitimité à discuter de la cotation des emplois avec la direction de l'entreprise.

Opérationnel depuis octobre 2021, le dispositif a vocation à accompagner les militants tout au long du déploiement de la nouvelle convention collective d'ici à janvier 2024.